



Rappel de salaire (heures complémentaires).

Par **AErwan**, le **24/10/2019** à **14:46**

Bonjour, j'ai été licencié pour motif économique et je souhaite aujourd'hui réclamer une somme correspondant au paiement de la majoration pour des heures complémentaires que j'ai effectuées durant les 3 années précédentes. Mon contrat de travail stipule 20 heures de travail hebdomadaire alors que je travaillais 33,5 heures (et parfois au-delà de 35h/semaine) durant toutes ces années. Puis-je réclamer ces sommes (majoration uniquement) sachant que mon planning était fixe ou est-ce qu'un éventuel réajustement automatique de mon horaire de travail m'en empêcherait. Merci d'avance, cordialement.